

Chers parents,

Si un assouplissement des règles a été de mise pendant l'été, pour notre plus grand bonheur, vous n'êtes pas sans savoir qu'il faut continuer à être prudents.

C'est pourquoi nous insistons pour que les règles d'application pour les retours de vacances soient bien respectées par tous, afin de préserver l'ouverture des classes de notre école.

Les instructions sanitaires sont publiées [sur le site des autorités fédérales](#)

Une synthèse vous est présentée à la fin de ce mail.

En ce qui concerne la situation administrative de l'élève :

Si un.e élève ne peut être présent à la rentrée le 1^{er} septembre, il faut **IMPERATIVEMENT** nous en avvertir à l'avance par mail.

- Si un.e élève est **couvert par un certificat médical** ; son absence sera considérée comme **justifiée** ; attention > *le certificat médical doit nous parvenir avant le 01/09/2021.*
- Si un.e élève n'est pas malade mais ne peut se rendre à l'école car il **attend le résultat de son test PCR** (mise en quarantaine en attente de résultat) : l'absence sera considérée comme **justifiée**
> *nous en informer par mail avant le 01/09/2021.*
> *puis résultat du test à nous fournir **AVANT** son retour à l'école par mail.*
- Si un.e élève ne se présente pas car il / elle est en quarantaine suite à un **résultat positif au test PCR** : son absence sera considérée comme **justifiée** ; attention : le test positif doit nous parvenir avant le 01/09/2021 ainsi que le certificat médical.

Seule adresse mail à utiliser : info@ecolesingelijn.be

Voici à toutes fins utiles une synthèse des règles de retour en Belgique :

1. **Vous venez d'une zone verte ou orange ?** Vous n'avez pas besoin de vous faire tester ou d'être mis en quarantaine.
2. **Vous venez d'une zone rouge au sein de l'Union européenne ou d'un pays en dehors de l'UE sur la liste blanche + code couleur rouge ?**
 - Vous avez un certificat de vaccination ou un certificat de rétablissement ? Vous n'avez pas besoin d'être mis en quarantaine ou de subir des tests.
 - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ou de certificat de rétablissement ? Vous ne disposez pas d'un test PCR négatif récent de moins de 72 heures ?
 - Faites-vous tester le premier ou le deuxième jour après votre retour de voyage. Votre test est négatif ? Vous pourrez alors quitter la quarantaine dès que vous aurez votre résultat.
 - Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être testés (mais doivent respecter la quarantaine jusqu'au moment où les résultats de leurs parents sont connus).
3. **Vous venez d'une zone rouge située en dehors de l'Union européenne ?**

- Vous avez un certificat de vaccination? Faites-vous tester le premier ou le deuxième jour après votre retour de voyage. Votre test est négatif ? Vous pouvez quitter la quarantaine dès réception de votre résultat. Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être testés (mais doivent respecter la quarantaine jusqu'au moment où les résultats de leurs parents sont connus).
- Pas de certificat de vaccination? Vous devez rester en quarantaine pendant 10 jours. Faites-vous tester le premier et le septième jour après votre retour de voyage. La quarantaine peut être écourtée si le résultat du 2e test (au 7e jour) est négatif.
- Certains pays ne sont pas concernés. Vous trouverez la liste de ces pays sur le site info-coronavirus.be/fr/code-couleur-par-pays/.
- Dans des cas exceptionnels, il ne faut pas se faire tester et/ou se placer en quarantaine. [Lisez plus d'informations ici.](#)

4. Vous venez d'une zone à très haut risque ?

- Un aperçu de ces zones à très haut risque est disponible sur info-coronavirus.be/fr/pays-a-haut-risque/
 - S'agit-il d'un pays hors de l'Union européenne ?
 - Vous devez passer 10 jours en quarantaine. C'est d'application à tout le monde.
 - Faites-vous tester le 1er et le 7e jour après votre retour en Belgique.
 - S'agit-il d'un pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen ?
 - Vous avez un certificat de vaccination ? Vous n'avez pas besoin d'être mis en quarantaine ou de subir des tests.
 - Vous n'avez pas de certificat de vaccination ?
 - Faites-vous tester le 1er jour si vous n'avez-vous pas été testé·e négatif·ve avant votre arrivée en Belgique (Ce test ne peut pas dater de plus de 72 heures).
 - Faites un autre test le 7e jour.
 - L'un des tests est-il positif ? Vous devez passer au moins 10 jours en isolement.
 - N.B. il vous est interdit de voyager si votre test (avant départ) est positif.
-